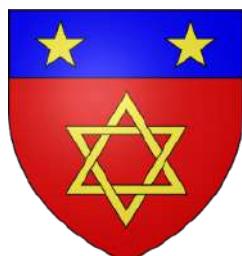


SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL



Bulletin Municipal Janvier 2026



12 route de St Priest
19150 Saint-Martial-de-Gimel
☎ : 05.55.26.70.03 (mairie)
☎ : 05.55.26.60.73 (école-garderie- cantine)
✉ : mairie.st.martial.gimel@wanadoo.fr

Le Maire et le conseil municipal vous adressent,
à vous et l'ensemble de vos proches, leurs
meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le mot du Maire

L'absence du mot du Maire n'a pas d'autres raisons que le respect de la loi. Celle-ci, en effet, réglemente de façon stricte, les actions d'information et de communication dans les six mois qui précèdent une élection municipale.

Naissance



En 2025, quatre naissances ont été enregistrées :

- Brianna Bournazel, née le 23 avril 2025, fille de Mathias Bournazel et de Alexia Castex
- Valentina Fayet Badana, née le 24 avril 2025, fille de Thomas Fayet et de Melvina Badana
- Valentino Rodrigues Guimarães Knockaert, né le 24 avril 2025, fils de David Rodrigues Guimarães et de Laura Knockaert
- Agathe Vialle née le 28 décembre, fille de Antoine Vialle et de Marine Vignaud

Nous souhaitons la bienvenue à ces enfants et nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents.

Décès



En 2025, les décès recensés à partir des transcriptions (dernier domicile du défunt) et des actes de décès, ceci pour vous présenter nos excuses sur des défunt manquants.

- Madame Georgette Vergne née Caux, le 8 février 2025
- Monsieur Albert Dubois, le 29 avril 2025
- Monsieur Alain Bellange, le 10 juillet 2025
- Madame Irène Madelmont née Boudrie, le 18 juillet 2025
- Madame Julia Picard née Verlhac, le 15 aout 2025
- Madame Odette Ventalon, le 25 aout 2025
- Monsieur Guy Allain, le 14 octobre 2025
- Monsieur Roger Borie, le 30 octobre 2025
- Monsieur Armand, Jean Baptiste Soubranne le 24 décembre 2025

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses sincères condoléances aux familles.

Mariage

En 2025, deux mariages ont été célébrés :

- Mademoiselle Fanny Le Gall (résidente à La Vialle) et Augustin Van Den Bogaert, le 19 avril
- Mademoiselle Laure Faurie (résidente au Biars Haut) et Monsieur Sébastien Amblard, le 14 juin



Recensement 2026

Cette année 2026, la Commune de Saint-Martial-de-Gimel réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Marie Montois, l'agent recenseur, recrutée par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2026 ?
Contactez la commune au 05.55.26.70.03

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, **logements**, etc. Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
1. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
2. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Elections 2026

Reforme du mode de scrutin dans les Communes de moins de 1 000 habitants

La loi N° 2025-44 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié le mode de scrutin dans les Communes de moins de 1 000 habitants. Elle entre en vigueur pour les prochaines élections municipales de 2026, à l'exception des dispositions relatives aux Communes nouvelles, qui sont déjà applicables.

En synthèse, la loi porte les principales évolutions suivantes :

- 1° Elle généralise le mode scrutin proportionnel de liste paritaire à l'ensemble des communes. Désormais, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin proportionnel de liste paritaire à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes doivent par ailleurs strictement respecter la parité entre les femmes et les hommes.
- 2° La loi assouplit les modalités de constitution des listes candidates dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les listes peuvent comporter entre 2 candidats de plus et 2 candidats de moins par rapport à l'effectif légal du conseil municipal.
- 3° Elle adapte également les règles de validité des bulletins de vote dans les communes de moins de 1 000 habitants. La loi met ainsi fin à la pratique du panachage : tout ajout, suppression ou changement d'ordre des candidats entraîne la nullité du bulletin. La nationalité des candidats non français ressortissants de l'union Européenne doit par ailleurs être impérativement affichée sur le bulletin de vote, à peine de nullité.

Le 1^{er} tour des élections municipales est fixé au 15 Mars 2026

Le 2^{ème} tour est fixé au 22 Mars 2026

Informations

Le repas des ainés est prévu le dimanche 11 janvier 2026.

Pour participer au repas, il faut être âgé de 65 ans au 31 décembre 2025.

Le 14 octobre 2025 en partenariat avec le conseiller France Services d'Espagnac une journée d'information aux administrés a été organisée à la Mairie de Saint-Martial-de-Gimel.

Cette animation avait pour objectif de faire connaître les services proposés, de faire témoigner des administrés et de répondre aux nombreuses questions.

Une opération de collecte des encombrants a été réalisé au 1^{er} semestre 2025.

Une opération de broyage des végétaux a été réalisé du 24 au 26 Novembre 2025.

Bilan piscine 2025

En cette année 2025, 4 jeunes dont 3 issus de la commune ont pu bénéficier d'un premier contrat saisonnier comprenant l'accueil, le protocole sanitaire, la gestion des glaces et boissons ainsi que la réalisation des entrées.

La fréquentation 2025 s'élève à 1735 entrées payantes (1974 entrées en 2024).

Ecole

La fin d'école le 4 Juillet s'est effectuée autour d'un pique-nique et d'une après-midi baignade à la piscine de Saint-Martial-de-Gimel.

A la rentrée de septembre 2025, 17 enfants sont scolarisés à Saint-Martial-de-Gimel dans les classes de niveau CP, CE1 et CE2.

Un accueil « petit déjeuner » des enfants et des parents a été organisé afin de faciliter la reprise et l'intégration de la nouvelle année scolaire.

Les menus sont toujours disponibles sur le site de la mairie.

Le 13 décembre 2025 l'arbre de Noël du RPI regroupement pédagogique intercommunal des communes de Saint-Martial-de-Gimel, Espagnac et Saint-Paul s'est déroulé à la salle polyvalente.

Il y avait 65 enfants inscrits au RPI qui étaient invités à cette fête ainsi que les enfants nouveaux nés et ceux pas encore scolarisés. Un artiste a animé la première partie de cet après-midi et a mis des parents à contribution. Un spectacle de chant des enfants du RPI a pris le relais avant l'arrivée du Père Noel et de la traditionnelle remise des cadeaux. À l'extérieur, un goûter a été remis aux enfants et un vin chaud a été servi aux parents.

Merci au personnel communal, aux enseignantes et à l'APE pour leur contribution.



Cérémonies 2025

En cette année 2025 nous avons célébré les commémorations :

- Du 19 mars, Cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie
- Du 8 mai, fin de la guerre 1939-1945
- Du 11 novembre, Armistice de la guerre 1914-1918

Au terme de chacune de ces commémorations, un vin d'honneur a été partagé en présence des Anciens Combattants, des élus, d'enfants de l'école et de nombreux administrés.



Animations de 2025

- Le 19 Janvier : Le traditionnel Repas de la Commune offert aux Aînés
- Le 23 Février : Première journée de « nettoyage des chemins » avec les Embourbés
- Le 19 Avril : Chasse aux œufs pour les enfants du RPI avec l'APE
- Le 11 Mai : Marché, vente de plants « légumes et fleurs » avec la participation de l'Emile et une Pièce et les Jardins de Marcelane
- Le 25 Mai : Une deuxième journée « nettoyage des chemins » avec les Embourbés et la Société de Chasse
- Le 1^{er} Juin : Fête de la girolle avec King Mushrooms
- Le 14 Juin : Soirée pizza organisée par l'ASSM Foot
- Le 24 Juin : Feu de la Saint-Jean autour d'un pique-nique champêtre et de nombreux participants



- Le 13 Juillet : Soirée grillade organisée par le club des Embourbés et de la Société de Chasse (concours de pétanque, rallye de véhicules anciens, repas, soirée dansante clôturée par un feu d'artifice)
- Le 15 Aout : Repas, soirée dansante avec feu d'artifice organisé par l'ASSM Foot
- Le 28 Septembre : Journée « Mon territoire a du goût » avec une forte participation des métiers du monde agricole, de tous les commerçants de la commune et de toutes les associations



- Les 3 et 4 Octobre : Deux soirées cabaret au profit de la ligue contre le Cancer
- Le 12 Octobre : la Rand'automne organisée par Tulle Cyclo Nature, l'événement a rassemblé 520 participants dont 25 de nos administrés
- Les 25 et 26 Octobre : Vente de fleurs de la Toussaint par l'Emile et une Pièce
- Le 29 Novembre : Soirée Théâtre avec l'Emile et une Pièce
- Le 13 Décembre : Arbre de Noël du RPI

Les 9 soirées « Petits marchés »

- Le 2 Juillet le 1^{er} petit marché était organisé par Lou Salabert, suivi par :
- Le 9 juillet au profit de l'ASSM Foot
- Le 16 juillet avec l'ASSM Foot
- Le 23 juillet par l'Association Culture et Loisirs
- Le 30 juillet avec Lou Salabert
- Le 6 août avec l'APE
- Le 13 août avec l'Association Culture et Loisirs
- Le 20 août par l'ASSM Foot
- Et le 27 août le marché de clôture de la saison 2025 par l'Association Culture et Loisirs

Une réunion bilan et perspective est prévue le samedi 24 Janvier 2026.

Travaux 2025

La réfection des murs du cimetière est terminée. La consolidation de l'ensemble des murs est ainsi achevée.



Autres travaux :

Le programme « Eclairons demain », en partenariat avec la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, a permis de rénover et moderniser le parc d'éclairage public. 100 luminaires rénovés bénéficieront d'un éclairage Leds d'une puissance moindre, ceci pour réduire la consommation annuelle électrique.

Des travaux de voiries ont été effectués :

- Dans le bourg, avec rabotage de la chaussée, reprise et consolidation des trottoirs et pose d'un nouvel enrobé sur l'ensemble de la chaussée départementale
- Au lieu-dit « les Listres », réfection de la voie communautaire
- A « Lachaud » et « aux Pleaux », réfection du chemin communal
- A l'école, avec la réfection totale de la cour

L'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension, a concerné les villages suivants :

La Bitareloune, Les Pleaux, Les Mouillères, Le Pouget, Les Rieux, Taysse, Vieillemard, Le Mazandrieux, Maleyre.

L'objectif de cette opération est de sécuriser la distribution électrique avec l'enfouissement d'une canalisation souterraine haute tension de 20 Kwatt d'une longueur totale d'environ 11,8 Km.

La 2^{ème} partie de ces travaux sera le démontage de la ligne aérienne.

Des travaux d'extension du réseau d'eau ont été réalisé entre la « Bitareloune » et le « Chastanet ».

Le curage de la station d'épuration dite « lagune » en dessous du cimetière a été réalisé en Novembre avec un pompage total des boues et un épandage une fois les boues neutralisées en collaboration avec Tulle Agglo.

INFORMATIONS COMMUNALES

HORAIRES D'OUVERTURES :

MAIRIE : Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h

AGENCE POSTALE : Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h, le Mercredi de 9h à 13h.

TARIFS MUNICIPAUX 2026 :

CANTINE SCOLAIRE :

Repas enfant : 2,60 €

Repas adulte : 5,20 €

GARDERIE DU MERCREDI :

Journée avec repas 1^{er} enfant = 9,00 €

2^{ème} enfant = 6,00 €

LOCATION SALLE DES FÊTES :

- UNIQUEMENT pour les habitants de la commune : 150 € (fournir une attestation d'assurance obligatoire au nom de l'administré ainsi que le chèque de caution et le règlement au nom de l'administré réservataire)
- Caution : 500 €
- Associations de la commune : Gratuité

LOCATION HALLE :

- Habitants de la commune : 100 € (fournir une attestation d'assurance obligatoire au nom de l'administré ainsi que le chèque de caution et le règlement au nom de l'administré réservataire)
- Caution : 500 €
- Habitants hors commune : pas de location si aucun bien sur la commune

CIMETIÈRE :

- Concession perpétuelle pleine terre pour une superficie unique de 5 m² : 400 €
- Cavurne pour une durée de 50 ans : 1000 €
- Columbarium pour une durée de 50 ans : 700 €
- Dispersion des cendres sur autorisation au jardin du souvenir : Gratuite

PISCINE :

- Ticket adulte à l'unité : 3 €
- Ticket enfant à l'unité : 2 €
- Abonnement adulte pour 15 tickets : 30 €
- Abonnement enfant pour 15 tickets : 20 €

RECENSEMENT CITOYEN :

Vous êtes Français et allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...), mais une attestation de recensement citoyen vous est demandée et vous ne savez pas comment l'obtenir ?

Vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile.

Rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.